

REQUALIFICATION DE LA RD1006
ENTRE LE CARREFOUR DE LA TROUSSE ET LE CARREFOUR DE LA GARATTE

BILAN DE LA CONCERTATION

PREAMBULE

Le projet de requalification de la RD1006 dans sa section comprise entre les carrefours de la Garatte et la Trousse est issu d'une réflexion plus globale sur les conditions de circulation dans le secteur Sud de l'agglomération chambérienne.

En effet, l'urbanisation croissante du secteur (augmentation du nombre de logements et d'emplois) engendre une augmentation des déplacements sur le réseau viaire, sur lequel on constate des dysfonctionnements (rétentions, temps de parcours élevés, report de trafic dans les quartiers apaisés). La configuration actuelle des voies de circulation et des carrefours ne permettent plus d'absorber le trafic. Ce constat va se dégrader dans le temps avec la concrétisation de nombreuses opérations immobilières créées dans les différentes communes du secteur.

La RD1006 entre la Garatte et la Trousse a par ailleurs été classée en voirie « très structurante », dans le cadre du travail sur la hiérarchisation du réseau viaire de l'agglomération intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'étudier le réaménagement de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et La Trousse, pour fluidifier et sécuriser les déplacements sur cet axe d'accès à la voie rapide urbaine pour les usagers venant des Bauges et du Sud de l'agglomération. Cet objectif de fluidification permettra d'éviter que certains automobilistes n'empruntent les voies de desserte du quartier non aménagées pour la circulation de transit.

Par ailleurs, la requalification de cette voie s'inscrit également dans la volonté de donner un caractère de boulevard urbain à cet axe routier, avec des aménagements qualitatifs de l'espace public.

L'étude de faisabilité lancée au printemps 2018, avait pour objectif d'établir un diagnostic sur les conditions de circulation des différents modes de déplacement et de définir un ou plusieurs scénarii d'aménagement.

Ainsi, deux scénarii ont été retenus pour la section comprise entre les carrefours de la Garatte et de la rue de la Parpillette (section Ouest de la RD1006) :

- Scénario n°1 : Aménagement de voies de tourne-à-gauche
- Scénario n°2 : Mise en sens unique des rues Centrale et La Madeleine

Pour la section du carrefour de la Trousse, un scénario a été retenu :

- Scénario Trousse : création d'un giratoire à quatre branches

Chacun des scénarii retenus répond à l'objectif principal de fluidifier et sécuriser les déplacements pour chaque mode, mais aussi confère à cet axe routier une ambiance plus urbaine et paysagère. Leur différence se situe au niveau de l'accès au quartier de la Madeleine à Barberaz.

Le scénario 1 permet son accès par les rues Centrale et Madeleine, comme actuellement. Des voies de stockage des mouvements de tourne-à-gauche pour les usagers venant de l'Est sont créées sur la RD1006. L'intersection avec la rue Centrale est gérée par feux tricolores.

Le scénario 2 prévoit l'accès au quartier uniquement par la rue Centrale, qui passe en sens unique entrant dans le quartier. La sortie du quartier sur la RD1006 est prévue par la rue de la Madeleine également en sens unique mais sortant du quartier.

Les rues Fontaine et Tilleuls n'évoluent pas, quel que soit le scénario d'aménagement.

Le scénario de la Trousse transforme le carrefour à feux existant en un giratoire à quatre branches reliant la RD1006 Ouest et Sud, l'avenue de Chambéry et la rue Pasteur. Un second carrefour équipé avec des feux permettra la gestion de l'intersection de la route de Barby avec la branche Sud de la RD1006.

Ces trois scénarii ont été soumis à l'avis du public dans le cadre d'une concertation, permettant à chacun de contribuer à l'élaboration du projet en apportant critiques, suggestions et propositions d'aménagement.

I^{ère} PARTIE : Cadre de la concertation du projet de requalification de la RD1006

I.1 Modalités de concertation

En application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, Grand Chambéry a recueilli l'**avis du public** dans le cadre du projet de **requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse**.

Les moyens mis en œuvre pour la concertation, tenue du **1^{er} avril au 26 avril 2019**, sont les suivants :

- Des permanences d'informations étaient ouvertes de 16h à 19h, les jeudis 4, 11 et 25 avril à la mairie de Barberaz et les mardis 16 et 23 avril et jeudi 18 avril à la salle Flora, à La Ravoire.
- Deux réunions publiques se sont tenues le mardi 2 avril à la salle du foyer Hubert Constantin à Barberaz et le mardi 9 avril à la salle Henri Salvador à La Ravoire.
- Le public a pu s'informer sur le projet et exprimer son avis sur un registre mis à disposition sur place, ainsi qu'à la mairie de La Ravoire, pendant les heures d'ouverture.
- Le public a pu également trouver les informations utiles et exprimer son avis en ligne sur le site internet www.territoire-mobile.fr.

Le présent rapport fait la synthèse et le bilan des avis exprimés durant cette période de concertation.

I.2 Contributions et participations lors de la concertation

- Sur le site internet www.territoire-mobile.fr :
 - 1 290 vues
 - 981 vues uniques
 - Temps moyen de **2** minutes
 - **73 avis** sur le formulaire en ligne, dont 2 "essais" et 2 courriers repris dans les registres
- Sur le registre de la mairie de La Ravoire :
 - **2 avis** écrits
- Sur le registre de la mairie de Barberaz :
 - **7 avis**, dont 5 écrits et 2 courriers
- 2 réunions publiques d'information réunissant environ 130 personnes au total

Soit **82 avis** émis à travers les différents moyens de consultation mis à disposition du public lors de la concertation.

Les visiteurs des permanences et des réunions publiques sont majoritairement les habitants du quartier de la Madeleine à Barberaz et des quartiers Féjaz et Parpillette à La Ravoire.

2^{ème} PARTIE : Synthèse des retours sur le projet de requalification de la RD1006

2.1 Sur le site internet www.territoire-mobile.fr

Synthèse des 73 avis émis sur le formulaire en ligne :

- Soutien **favorable de la mise en sens unique** des rues Centrale et Madeleine (orientation du Scénario 2) - 17 avis
- Nécessité de **créer des aménagements piétons accessibles** (PMR, poussette...) **et cycles sécurisés** (éclairage, traversées routières, tunnel...) **et connectés entre eux** :
 - > *Le projet prévoit la réalisation d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une largeur de 2 mètres le long de la RD1006 côté habitation, depuis le carrefour de la Trousse jusqu'au carrefour de la rue Centrale. La continuité piétonne est assurée jusqu'à la rue Pasteur, la route de Barby, l'avenue de Chambéry et jusqu'au parc relais reconfiguré. Concernant les liaisons cyclables, celles-ci sont traitées pour sécuriser l'accès à la voie verte de la Leysse via les passerelles Gilles Boisvert et Sainte-Thérèse. Un marquage au sol spécifique est prévu pour mieux identifier ces connexions cyclo-piétonne, gérées par feux tricolores. Au niveau du carrefour de la Trousse, le projet prévoit de connecter la voie verte de la Leysse au parc relais avec la création d'une piste cyclable de 3 mètres de large - 12 avis*
- Nécessité de **créer davantage des aménagements destinés aux déplacements des modes doux et transport en commun, dans un souci général de réduction des circulations motorisées** (et de leur usage) :
 - > *L'espace contraint de la RD1006, lié à la présence du cours d'eau d'un côté et de la zone d'habitation de l'autre, ne permet pas d'intégrer des espaces réservés pour chaque mode de déplacement. Le projet prévoit toutefois un trottoir sur l'ensemble du linéaire, des liaisons cycles entre la zone d'habitations et la voie verte de la Leysse et des arrêts bus accessibles et directement connectés au parc relais reconfiguré situé au carrefour de la Trousse. En outre, le gain de fluidité attendu bénéficiera également aux TC, qui aujourd'hui subissent les congestions de trafic - 10 avis*
- Nécessité **d'améliorer la desserte en transport en commun** : accessibilité aux arrêts de bus et propositions de circulation en site propre et des horaires cadencés :
 - > *Les arrêts bus « Sainte-Thérèse », « Parpillette » et « Parc relais de la Trousse » seront mis aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La qualité des cheminements piétons pour y accéder sera améliorée et sécurisée par des traversées piétonnes et des largeurs de trottoirs plus confortables. La desserte de l'arrêt du parc relais sera réalisée à proximité immédiate du parking, ceci pour éviter aux usagers de devoir traverser des voies de circulation. Concernant la desserte du secteur, la reconfiguration du carrefour de la Trousse en giratoire permettra aux bus des lignes chrono B et I une traversée du carrefour plus rapide qu'actuellement. Ainsi, le gain en temps de parcours pour les TC favorisera une meilleure offre de desserte du secteur - 9 avis*

- Demande **d'une augmentation de la capacité du parking relais importante** (proposition de parking en ouvrage) et demande **d'implantation d'une station vélo dans le parc relais** :
 - > *Le projet propose une reconfiguration du parc relais avec une augmentation de sa capacité de 10 places et une meilleure accessibilité pour les usagers motorisés, et pour ceux utilisant le bus ou le vélo. Toutefois, une réserve foncière située côté Ouest du carrefour de la Trousse est utilisable pour augmenter le nombre de stationnement dans le secteur. Cette potentialité d'extension sera projetée lorsque le parc relais arrivera à saturation. Enfin, le projet prévoit un emplacement dans le parc relais pour accueillir une consigne à vélo collective, d'une capacité de 50 places et pouvant s'agrandir selon le besoin - 3 avis*
- **Demande d'élaboration d'études supplémentaires**, concernant notamment l'impact sur l'environnement naturel et humain et concernant un plan d'action global favorisant le report modal :
 - > *Le projet de requalification de la RD1006 ne nécessite pas l'élaboration d'études d'impact. L'aménagement est étudié en collaboration avec les services gestionnaires du cours d'eau de la Leysse et les services de l'Etat. Leurs préconisations seront intégrées dans la suite des études - 2 avis*
- **Demande de solutions d'intervention moins coûteuses** (diminution de la taille du giratoire de La Trousse, par exemple) :
 - > *Le projet proposé en concertation prend en compte une optimisation des coûts. L'élargissement de la plateforme routière le long de la Leysse est dimensionné selon le besoin d'écoulement du trafic. L'ajout d'une voie supplémentaire pour répondre à l'objectif de fluidité n'est pas mis en œuvre sur l'intégralité du linéaire, mais seulement à l'approche des carrefours pour améliorer leur capacité d'écoulement. Côté Trousse, la taille du giratoire est dimensionné en fonction de la charge de trafic. Son diamètre de 60 mètres correspond donc au besoin d'écoulement de cette intersection. L'insertion des véhicules est facilitée et les remontées de files sont ainsi évitées - 2 avis*
- **Nécessité d'avoir une réelle concertation sur le projet**: concertation en amont, concertation plus approfondie avec les cyclistes, présentation de l'étude dans les commissions transport et voirie :
 - > *La première phase d'étude a permis de définir des scénarii d'aménagement proposés dans le cadre de cette concertation. Cette concertation dite « préalable » est réglementaire. Elle a pour objectif de collecter l'avis de la population dès le début des études et de prendre en compte, par la suite, les suggestions visant à améliorer le projet. Plusieurs rencontres avec le collectif HUM représentant les habitants des quartiers de la Madeleine et de la Parpillette ont été menées pendant cette étude et deux réunions publiques ont été effectuées pour informer un plus large public au début de la concertation - 5 avis*
- **Inquiétude sur le bon fonctionnement des tourne-à-gauche**, en terme de régulation du trafic et notamment aux heures de pointes :
 - > *Le dimensionnement des voies de tourne-à-gauche sera vérifié et affiné dans la suite des études plus détaillées - 4 avis*
- **Volonté d'améliorer l'aspect paysager le long de la RD1006** et de valorisation des berges de la Leysse :
 - > *Dans la suite des études, la définition des espaces verts sera détaillée en collaboration avec le gestionnaire du cours d'eau de la Leysse et des communes - 4 avis*

- Demande d'aménagement permettant de **diminuer la nuisance sonore du trafic**, et de **réduire la vitesse de véhicules motorisés sur l'axe de la RD1006** (ouvrage anti-bruit, feu pédagogique...)
 - > *Le traitement des nuisances sonores générées par le trafic sera étudié dans la suite des études - 4 avis*
- **Inquiétude de la régulation d'un rond-point sur l'actuel carrefour de la Trousse**
 - > *La reconfiguration du carrefour de la Trousse en giratoire est issue de l'étude de circulation préalable à celle de l'aménagement qui a démontré que le rond-point est la seule solution technique efficace permettant de supprimer les problèmes de congestion - 2 avis*
- **Volonté de planter plus d'arbres** qu'actuellement
 - > *Le traitement paysager sera précisé dans la suite de l'étude. Un travail collaboratif sera établi avec les communes et le gestionnaire du cours d'eau - 1 avis*
- **Demande de maintien du double sens des rues Centrale et Madeleine** afin de limiter l'impact du trafic sur les rues Berthollier et Chênevis
 - > *Le scénario de mise en sens unique des rues Centrale et Madeleine est le plus sollicité. Grand Chambéry pourra accompagner la commune pour l'étude à mener sur la définition des aménagements à réaliser dans les rues du quartier - 1 avis*

Il est à noter que 24 avis, relevés sur le formulaire en ligne, sont issus d'une même demande initiale (/ avis multiplié par 24).

2.2 Sur le registre de la mairie de La Ravoire

Synthèse des 2 avis émis :

- **Soutien favorable au scénario 2 - 1 avis**
- Nécessité de réaliser des aménagements favorisant la **diminution de la vitesse des véhicules et de réduction de l'impact sonore de la RD1006** :
 - > *La vitesse des véhicules sera réglementée à 50 km/h. Il est prévu d'identifier les traversées piétonnes par un marquage spécifique, type résine colorée, pour alerter les automobilistes sur la présence potentielle d'un piéton ou d'un cycliste. Un îlot refuge au centre de la chaussée est prévu pour une traversée en deux temps. Ce type de dispositif a pour effet de ralentir la vitesse des véhicules en approche du passage piéton. Concernant l'impact sonore lié au roulage, il est prévu la réfection de l'intégralité de la couche de roulement. Dans la suite des études nous étudierons la possibilité de mettre en œuvre un enrobé phonique permettant la réduction des effets sonores - 1 avis*
- Demande de créer un **accès direct entre le quartier de la Féjaz et Saint-Alban-Leyse** :
 - > *Aujourd'hui les usagers venant du quartier Féjaz doivent emprunter l'intersection route de Barby / rue Pasteur qui se situe à proximité du carrefour à feux de la Trousse. Cette proximité génère des dysfonctionnements importants liés à l'entrecroisement des branches des carrefours et ne permet pas un accès direct à Saint-Alban-Leyse. La solution proposée d'emprunter la RD1006 via le giratoire pour rejoindre la rue Pasteur depuis la route de Barby est la solution la plus fluide et sécurisée. L'utilisation du parc relais comme voie d'évitement sera interdite et rendue impossible par l'aménagement - 1 avis*

2.3 Sur le registre de la mairie de Barberaz

Synthèse des 7 avis émis :

- Soutien **favorable aux mises en sens unique des rues Centrale et Madeleine** (Scénario 2) - 4 avis
- **Inquiétude sur le bon fonctionnement des tourne-à-gauche**, en terme de régulation du trafic et notamment aux heures de pointes :
 - > *Le dimensionnement des voies de tourne-à-gauche sera vérifié et affiné dans la suite des études plus détaillées - 2 avis*
- **Inquiétude par rapport à la prise en compte des réseaux et des éléments annexes** (gestion des cours d'eau...) dans le projet global :
 - > *Le projet intègre l'enfouissement des réseaux aériens (basse tension, éclairage public, et télécom). L'ensemble des concessionnaires de réseaux sera consulté dans le cadre des études plus détaillées pour identifier leur souhait de rénover ou pas leurs réseaux. Concernant la digue sur laquelle se trouve la route de Challes, les prescriptions du service gestionnaire des cours d'eau ont été prises en compte à ce stade de l'étude : pas d'élargissement possible côté Leysse, préservation du sommet de la berge, pas de plantation sur la berge. L'agrandissement de la digue côté habitations sur certains secteurs, pour la création de la voie supplémentaire, sera travaillé avec ce service, notamment pour le traitement du talus - 2 avis*
- Inquiétude vis-à-vis de **l'évolution et de la modularité des aménagements** en cas de dysfonctionnement du projet et d'entretien hivernal/déneigement :
 - > *En termes d'entretien, la conception de l'aménagement tient compte des prescriptions de l'exploitant (Conseil départemental de la Savoie) : largeur de chaussée, structure. Le Département sera consulté à nouveau dans les prochaines phases d'études. Concernant l'évolution de l'aménagement, la gestion par feux des intersections permettra d'adapter le temps de vert selon les conditions de circulation. A terme, il est prévu la télégestion de l'ensemble des carrefours à feux de l'agglomération pour une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnements - 1 avis*
- Regret concernant la **suppression/modification des équipements récemment aménagés et des coûts investis** :
 - > *Ces aménagements répondent à un besoin urgent pour le bon fonctionnement du réseau bus. Leur faible coût investit et le gain en accessibilité au secteur pour les usagers des TC depuis leur réalisation, sont à relativiser face à l'investissement plus ambitieux du présent projet qui traite avec efficacité l'ensemble des problématiques du secteur - 1 avis*
- Inquiétude vis-à-vis des **impacts négatifs liés à la fluidité du trafic** (et dû à son accroissement) sur la RD1006 :
 - > *Les aménagements proposés répondent aux besoins présents et futurs des déplacements en fonction de l'augmentation de la population attendue dans le bassin Sud de l'agglomération à long terme. Le projet n'est pas surdimensionné, il ne prévoit pas le calibrage à 2 x 2 voies de circulation de la RD1006 pouvant favoriser des vitesses élevées, comme le proposait des études antérieures. Des dispositifs pour limiter l'impact sonore sur les secteurs habités seront étudiés dans les études à suivre - 1 avis*
- Inquiétude de la **charge de trafic pouvant être supportée par le pont de la Martinière** :
 - > *Le pont de la Martinière est entretenu par le service exploitation du Département de la Savoie. Il fait l'objet de contrôles périodiques et permet le passage des poids lourds - 1 avis*

- **Nécessité d'autoriser le tourne-à-droite et le tourne-à-gauche depuis la rue de la Madeleine sur la RD1006 :**
 - > *Ces mouvements sont rendus possibles par l'aménagement, quel que soit le scénario - 1 avis*
- **Inquiétude concernant l'évolution de la circulation (modularité) possible de la commune Barberaz, vis-à-vis des aménagements fixés par le projet de requalification de la RD1006 (Scénario 1) :**
 - > *Actuellement, aux heures de pointe, on observe un trafic de transit par le quartier de la Madeleine, pour éviter les problèmes de congestions sur la RD1006. Ces phénomènes dégradent le confort et la sécurité des habitants du quartier. Le gain en fluidité sur l'axe RD1006 et donc le gain en temps de parcours, invitera les usagers en transit à privilégier la route de Challes au lieu des rues étroites du quartier de la Madeleine, et cela quel que soit le scénario proposé - 1 avis*
- **Problématique de l'implantation d'un arrêt de bus** devant une sortie privée donnant la RD1006 (Scénario 2) :
 - > *Dans le cadre des études à suivre, les propriétaires seront rencontrés pour étudier la possibilité de créer un nouvel accès à leur propriété depuis les voies internes du quartier - 1 avis*
- **Demande d'établissement d'une limite des propriétés matérialisée** (muret, clôture) le long de la RD1006 :
 - > *Le projet prévoit, quand cela est possible, la réalisation d'un talus côté habitation pour l'élargissement de la plateforme routière. Une clôture sera mise en œuvre au pied du talus. Dans certains cas, l'élargissement de la plateforme devra être soutenu par un mur qui permettra de matérialiser la nouvelle limite. Chaque propriétaire concerné par l'élargissement de la plateforme routière sera rencontré dans le cadre des études à venir - 1 avis*

En résumé, les points qui ressortent le plus dans les différents avis émis sont :

- **Le soutien favorable de la mise en sens unique des rues Centrale et Madeleine (Scénario 2) offrant davantage d'espace pour les déplacements modes doux**
- **L'importance de la création d'aménagements destinés aux déplacements des modes doux et transport en commun, dans un souci général de réduction des circulations motorisées :**
 - **en créant des aménagements piétons et cyclables accessibles et sécurisés, sous forme de maillage**
 - **en améliorant la desserte en transport en commun, en termes d'accessibilité aux arrêts de bus et d'optimisation des lignes (passage cadencé)**
- **Favoriser l'intermodalité en permettant l'augmentation, plus ou moins conséquente, de la capacité du parking-relais, et l'implantation d'une station vélo dans le parc relais**
- **La mise en place de solutions d'aménagements moins coûteuses**
- **La nécessité d'avoir une réelle concertation sur le projet**
- **La mise en place d'aménagements permettant de diminuer la nuisance sonore du trafic et de réduire la vitesse de véhicules motorisés sur l'axe de la RD1006**
- **L'inquiétude sur le bon fonctionnement des nouveaux aménagements de tourne-à-gauche et du rond-point de La Trousse, en terme de régulation du trafic aux heures de pointes**

3^{ème} PARTIE : Synthèse des retours sur les thématiques et sujets hors cadre du projet de requalification de la RD1006

Parmi l'ensemble des avis émis, certains évoquent des thématiques et sujets plus larges, ne touchants pas directement ceux abordés dans le cadre de la présente concertation (notamment sur le périmètre du projet de requalification) :

- Problématiques liées au **périmètre d'étude** : plusieurs demandes pour l'étude d'un schéma global des déplacements à l'échelle des communes environnantes du projet, voire de l'agglomération - 3 avis
- Problématiques sur la **promotion des mobilités douces et changement des comportements** pour les déplacements : généralisation des Plans de Déplacement et mission de sensibilisation à la pratique de l'écomobilité - 3 avis
- Problématiques de **desserte en transport en commun à l'échelle de l'agglomération** : plusieurs propositions pour le passage d'un transport en commun en site propre et cadencé reliant le territoire de l'agglomération du Nord au Sud - 5 avis
- Problématiques liées à la **sécurité des déplacements piétons et cycles** dans le quartier de La Madeleine (Barberaz, La Ravoire) - 5 avis
- Problématiques liées **aux impacts sur le plan de circulation de Barberaz**, notamment suite à la mise en sens unique des rues Centrale et Madeleine - 3 avis
- Proposition de **mise en gratuité de l'A43** (portion), réduisant ainsi le trafic *via* la RD1006 - 2 avis
- Problématiques liées à la **desserte privée sur la RD1006** : proposition de réaliser une sortie de la rue du Moulin à Huile (Barberaz) sur la RD1006 - 1 avis

4^{ème} PARTIE : Bilan de la concertation sur le projet requalification de la RDI006

En conclusion, il ressort que les orientations du scénario 2 « Mise en sens unique des rues Centrale et de La Madeleine », et plus particulièrement le souhait de renforcer les usages modes doux dans le quartier de La Madeleine et de sa quiétude, sont les plus plébiscitées par les différentes personnes qui se sont exprimées lors de cette concertation.

Toutefois de nombreuses préoccupations et suggestions feront l'objet d'une attention particulière lors des prochaines phases d'études :

- S'assurer du bon fonctionnement des voies de stockage permettant les mouvements de tourne-à-gauche ;
- Etudier les solutions techniques envisageables pour limiter l'impact sonore lié aux effets du roulage ;
- Améliorer l'aspect paysager du projet en collaboration avec le gestionnaire des cours d'eau et les communes ;
- Consulter les concessionnaires de réseaux pour connaître leurs souhaits de rénover ou pas leur réseau préalablement à l'aménagement de la RDI006 ;
- Rencontrer les propriétaires riverains disposant d'un accès sur la route de Challes, en conflit avec l'aménagement proposé ;
- Rencontrer les propriétaires riverains concernés par l'élargissement de la plateforme routière pour le traitement de la nouvelle limite ;
- Réaliser une étude détaillée par la commune de Barberaz, pour définir les aménagements des rues du quartier de la Madeleine en lien avec la mise en sens unique des rues Centrale et Madeleine.